

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le

25/08/2026

à

13 heures 30

Observations de M⁽¹⁾

R ACHARD; Cedric représentant la SARL Le val de Colandougt détentrice d'un permis de construire valant division de 16 maisons individuelles, en cours de validité. (Ex Chaumière WAKHEUL)
A ce jour nous constatons le classement de notre parcelle en zone U1d du projet de PLU en contradiction totale avec notre permis construire. Par la Présente, nous contestons cette situation et demandons dès à présent le reclassement de notre parcelle en cohérence avec le permis de construire obtenu, soit en zone U4.

A etreville le 08/09/26 à 15h58



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.